

## Compte rendu du Conseil de l'ED du 10/10/2023

**Etaient Présents :** Béatrice Collignon (Direction ED), Raphaël Estève (DU AMERIBER), Christelle Lahaye (DU ArchéoSciences Bx), Pierre Sauvanet (DU ARTES), Olivier Devillers (DU AUSONIUS), Pascale Antolin (DU CLIMAS), Rémi Castets (DU D2IA), Laurent Houssais (DU Histoire de l'Art), David Ambrosetti (DU LAM), Cécile CROCE (DU MICA), Sandrine VAUCELLE (DU PASSAGES), J-P Engélibert (DU PLURIELLES), Kim-Sang Ong-Van-Cung ( DU SPH), Leila Oulkebous (doctorante élue), Hugo Mazzero (doctorant élu) Océane Spinelli Sanchez (doctorante élue) , Vincent Feuillette (personnel Biatss), Marie Mellac (VP CFVU), Mélanie Petit (CLEE/ERSSàB), Stéphanie Brossard ( Secrétaire du Conseil ED)

**Etaient excusés :** Urtzi Etxeberria (DU IKER), Gauvain Schalchli (doctorant élu), Nathalie Jaëck (VP CR), Sébastien-Yves Laurent (DU IRM), Philippe Chassaigne (DU CEMMC), Chantal Duthu (personnel Biatss), Martine d'Herbecourt (doctorante élue), Agnès Vatican (personnalité extérieure)

**Etaient absents :** Laurent Dudych, Jean-Baptiste De la Rivière, Cécile Carvaillo

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Relevé de décisions du Conseil du 9 mai et du CR du « mini Conseil » du 5 juillet 2023
2. Vie de l'ED
  - Nouvel organigramme de l'ED, présentation
  - Point budget après arbitrage demandes d'aide financière pour le semestre d'automne
  - Equipement vidéoconférence / visio de la salle des thèses
  - Renouvellement du Conseil de l'ED
3. Parcours doctoral :
  - Charte du doctorat – approbation par vote
  - Doctorant·e·s dont le/la directeur/directrice est parti en mutation : proposition de fiche
  - Projet de construction offre de formation à distance : point d'information
  - Demande de rédaction en langue étrangère :
    - ✓ Olivier Atteia (GEORESSOURCES) – Doctorant : Ignacio Guridi
  - Niveau de langue requis pour admission EDMH : proposition d'évolution
  
  - Direction de thèses : demandes diverses.
  - Demandes de codirection
    - ✓ AUSONIUS : Hélène Réveillat (Responsable d'opération au Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole) p. Tiphaine Joseph
    - ✓ CEMMC : Stéphanie Lachaud (MCF UBM en Histoire Moderne) p. Denis Breysse
    - ✓ PASSAGES : Gaspard Lion (MCF Sorbonne Paris Nord) pour Louka Herse
    - ✓ PASSAGES : Xavier Amelot (MCF UBM) p. Anouk Agrech
  - Demande de dérogation pour direction de thèse par MCF sans HDR
    - ✓ Plurielles : Omar Fertat pour doctorant s'inscrivant en 2023-24 (sous réserve réception des pièces)
4. Points d'info :
  - Nombre de dossiers reçus pour inscription en 1ère année, campagne générale
  - Journées de rentrée de l'ED, programme
  - 10 ans de la revue *Essais*, programme

## **1- Approbation des relevés de décisions :**

Vote sur l'approbation du relevé de décision du Conseil du 9 mai 2023 :  **voté à l'unanimité.**  
Vote du CR du « mini-conseil » du 5 juillet 2023 : **Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.**

Sur les consignes de composition de jury de thèse (cf. le relevé de décisions du 9 mai) relatives aux liens éventuels entre membres du jury et/ou avec la direction de la thèse et/ou avec le/la doctorant.e :

Béatrice Collignon (BC) rappelle la recherche conduite sur cette question, à la demande du Conseil, par Jean Albrespit, référent déontologie et qui a révélé que plusieurs ED s'étaient dotées de règles en la matière. Elle rappelle qu'après présentation et discussion de la proposition de Jean Albrespit lors du Conseil du 9 mai dernier le Conseil avait, en séance, écrit une nouvelle formulation et qu'il fait été décidé de laisser à chacun.e le temps de la lire avant de l'adopter. Elle porte donc au vote la formulation suivante, qui figurera sur la fiche de proposition de composition du jury que remplit chaque directeur de thèse en vue de la soutenance de son/sa doctorant.e :

*« Au moment de la constitution du jury, il est demandé au directeur / à la directrice de la thèse  
- de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres pressenti.es pour le jury d'une part, entre l'un.e ou des membres pressenti.es pour le jury et le/la doctorant.e d'autre part ;  
- de ne pas inclure dans le jury un membre de sa propre famille, ou de celle du/de la doctorant.e. »*

**La formulation est approuvée à l'unanimité moins 1 voix contre**

## **2- Vie de l'ED :**

Océane Spinelli s'interroge : les comptes-rendus des Conseils de l'ED seront-ils publiés ? Réponse : oui, ils sont consultables sur les pages de l'ED du site de l'UBM. Cependant, une mise à jour doit être faite car ceux de 2022 et 2023 n'ont pas été mis en ligne.

BC présente ensuite **le nouvel organigramme de l'ED**. Suite au départ de Fabienne Perilhou en juin dernier une réorganisation du service a été mise en place : les admissions et contrats doctoraux sont suivis par Sylvie Abram, toujours responsable des cotutelles et référente de l'équipe AMERIBER. Stéphanie Brossard garde les Alumni et reprend les CIFRE, de plus en plus nombreuses, ainsi que le secrétariat du Conseil de l'ED, tout en suivant toujours le CEMMC, CLIMAS, IRM et SPH. Lorraine Martin est en charge désormais des contrats ATER, et suit toujours ARTES, LAM, MICA et Passages. Stéphanie de Sequeira, nouvellement arrivée à l'ED et précédemment à bureau des Masters de l'UFR Humanités, suivra les demandes des aides financières pour les doctorants et les équipes Ausonius, Archéosciences-Bx, Centre George Pariset - Histoire de l'Art, CLLE D2ia, Iker et Plurielles,. Vincent Feuillet s'occupe toujours de la gestion financière, Alexandre Lebrasseur des formations et de la Lettre hebdomadaire de l'ED, et Bernard Coly des soutenances.

**Point sur le budget** après arbitrage des demandes d'aides financières des doctorants.

Deux lignes masse 30, rémunération d'intervenants extérieurs (sous 2 statuts différents) : on n'a rien dépensé dessus depuis le début de l'année mais ces lignes ne sont pas fongibles.

Ligne 10 ans de la revue Essais : subvention du service culture de 4292 €.

Autres lignes : Missions membres des jurys de thèse et HDR : restent 14 000 € pour finir l'année ; Soutien à mobilité des doctorants : hausse de la ligne, passage de 10.000 à 15.000 € pour l'année 2023

Financement de l'équipement d'un système de visioconférence à poste dans la salle des thèses, qui sera utile pour les colloques, les soutenances et les réunions du Conseil de l'ED pour les membres éloignés ; logistique formations et fonctionnement de l'ED : presque entièrement dépensés.

Le budget est exécuté à hauteur de 82% au 10/10/2023. BC s'en félicite.

3 demandes de financement de missions sont parvenues hors délai (rappel date limite : 15 septembre 23 ; arbitrage en Commission *ad hoc* où étaient présents les  $\frac{3}{4}$  des DU le 26/09), elles sont traitées en Conseil :

- SPH : déplacement de 3 doctorants à Lisbonne, partage de chambre : 903 € : **accordée à l'unanimité**
- AMERIBER organise et cofinance une journée d'étude doctorale interdisciplinaire : « Marginalités choisies » la demande de soutien sollicitée est à hauteur de 500 € : **accordée à l'unanimité**
- L'association de doctorants REPLIC, pour des actions de valorisation de la recherche doctorale, sollicite une aide de 400 euros.

Olivier Devillers n'est pas convaincu de la démarche, le doctorant ayant écrit à l'ensemble des directeurs d'UR. Il s'interroge : où va-t-on s'arrêter si l'on commence à financer les associations étudiantes ?

Rémi Castets s'interroge : « en quoi consiste cette action de valorisation ? »

Sandrine Vaucelles relève une demande trop générale sans précisions. A quoi correspondent les 400 €, d'autant que l'étudiant a écrit aux 16 UR (400 x 16 ?)

Rémi Castets réitère la nécessité d'une justification des dépenses envisagées sur le soutien qui pourrait être octroyé par l'ED plus claire.

BC suggère que si l'aide est accordée un bilan devra être présenté l'an prochain. Elle signale que, par ailleurs, le soutien aux associations est désormais considéré lors des évaluations HCERES des ED. C'est donc un point sur lequel le Conseil devra travailler au cours de l'année qui s'ouvre.

Christelle Lahaye indique qu'en réponse à l'appel de REPLIC Archéosciences-Bx lui a accordé 200 € Proposition de BC, mise au vote : la décision est suspendue jusqu'à la production d'un descriptif plus détaillé, qui va être demandé par l'ED, qui informera les directeurs d'UR de la réponse reçue

**Vote : approbation à l'unanimité pour procéder ainsi.**

### **Renouvellement des membres du Conseil de l'ED**

Il aurait dû être fait au début du nouveau contrat d'établissement (au 1/1/22) mais a été volontairement repoussé pour être calé sur l'approbation des statuts de l'ED, dont l'écriture a pris environ 18 mois.

La composition du Conseil de l'ED est fixée par un texte réglementaire national :

- Membres de droit : Le/la directrice de l'ED, qui préside le Conseil ; le/la Responsable administrative de l'ED ;
- Centres de recherche (UMR et UR) affiliés à l'ED : 14 représentants, désignés pour la durée du contrat d'établissement (statuts EDMH : désignation en CDUR) ;
- Service de l'ED (Biats) : 2 représentants, dont le/la Responsable administrative de l'ED, désignés par discussion interne au service (et vote éventuel) pour la durée du contrat d'établissement ;
- Doctorants : 5 représentant.es, élu.es pour un mandat de 2 ans (qui n'est de ce fait pas calé sur le calendrier du contrat d'établissement) ;
- Personnalités extérieures : 5, désignées par le Conseil restreint aux représentants des U(M)R
- Les VP CVFU et Recherche sont invité.es permanent.es et participent à l'ensemble des discussions.

BC rappelle que le Conseil de l'ED a, depuis la création de l'ED unique Montaigne Humanités, appliqué les règles de fonctionnement suivantes, qu'elle propose de maintenir :

- Pour les 14 représentants des U(M)R : pas plus d'1 par centre de recherche, et le ou la représentant.e est membre de la direction de l'U(M)R : DU ou DA, ce qui assure une bonne connaissance des besoins et fonctionnements des U(M)R et une représentation des intérêts collectifs.
- Les directions des U(M)R non représentées sont invitées permanentes du Conseil (à raison d'1 représentant par centre de recherche, membre de sa direction), participent aux discussions et votent sur tous les points discutés.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité (mais pas de vote formel)**

Rémi Castets s'interroge : peut-on modifier les statuts ? Réponse BC : non car ils sont définis dans un cadre national pour la durée du contrat d'établissement (jusqu'à fin 2027).

Pour les personnalités extérieures, plusieurs profils sont évoqués. BC fera des propositions lors d'une prochaine CDUR afin que l'on puisse avoir un Conseil complet dès décembre.

Hugo Mazerro, élu doctorant, rappelle que l'élection des représentants des doctorants est à organiser cet automne, avant les vacances de Noël.

BC confirme et demande aux élus doctorants de mobiliser les doctorants afin qu'il y ait des candidatures, avec une représentation si possible équilibrée entre les différents profils de doctorants comme c'était le cas avec leur liste. Elle demande par ailleurs aux élus actuels de préparer un bilan de leur mandat qu'ils présenteront au Conseil de décembre.

Océane Spinelli Sanchez, élue doctorante, demande si dans la prochaine mandature les représentants des doctorants auront accès aux dossiers de candidature des candidat.es aux contrats doctoraux ? BC répond que ce point devra être discuté en Conseil.

### ***3- Parcours doctoral***

BC annonce que la charte du doctorat n'est pas terminée et sera donc présentée au prochain conseil.

Présentation et discussion du formulaire créé pour formaliser le devenir des doctorant-es dont le/la directeur / directrice part en mutation dans une autre Université et ED.

Adresse spécifique aux élus doctorants quant à leur lecture du document. Proposition de faire un formulaire à l'attention des doctorant-es avec un texte introductif un peu différent de celui prévu pour les directeurs / directrices « sortants ». Suggestion de rajouter une phrase sur les comités de suivi dans le texte à l'attention des doctorants. BC se charge de la rédaction de ce texte spécifique et l'enverra aux élus doctorant-es pour remarques éventuelles et approbation.

**Vote sur le formulaire et rédaction d'un texte spécifique pour les doctorant-es : Approuvé à l'unanimité**

#### **Directions de thèses : demandes diverses**

Demande de rédaction d'une thèse en anglais (Géoressources) :  **votée à l'unanimité moins 1 abstention**

Demandes de co-directions de thèse

- ✓ AUSONIUS : Hélène Réveillat (Responsable d'opération au Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole) pour Tiphaine Joseph
- ✓ CEMMC : Stéphanie Lachaud (MCF UBM en Histoire Moderne) pour Denis Breysse
- ✓ PASSAGES : Gaspard Lion (MCF Sorbonne Paris Nord) pour Louka Herse
- ✓ PASSAGES : Xavier Amelot (MCF UBM) pour Anouk Agrech

**Approuvées à l'unanimité.**

La demande de dérogation pour direction de thèse par MCF sans HDR est ajournée (pièces non reçues)

#### **Niveau de langue requis pour l'admission en thèse (proposition d'aménagement) :**

Suite à un cas spécifique sur lequel elle a dû statuer BC souhaite aménager les conditions : exemption de l'exigence d'une certification d'un niveau minimal B2 pour les thèses financées par projet de recherche (ANR, Europe, autres internationaux) devant être conduit en anglais et prévoyant d'emblée que la thèse sera rédigée en anglais. Cela s'inscrit dans la nécessité d'internationaliser la formation doctorale de l'EDMH (cf. rapport de l'HCERES).

Maintien en revanche du niveau de français requis C1 pour le contrat doctoral et B2 pour la campagne générale.

La discussion s'engage :

- Le recrutement de doctorant·es ayant un très faible niveau de français risque de les empêcher de suivre les formations de l'ED. Il faudrait demander l'acquisition du TCF durant les deux premières années de la thèse, et préciser que les formations devront être suivies.
- Océane Spinelli Sanchez évoque le cas d'une doctorante indienne (programme Archmat) anglophone : il y a déjà des exceptions. BC : en effet, d'où nécessité de fixer des règles tenables et d'avoir des repères pour statuer sur les exceptions.
- Christelle Lahaye signale qu'il serait dommage de devoir inscrire ailleurs des doctorants parce qu'ils auraient un niveau de français insuffisant.
- Leila Oulkebous précise que l'obtention du TCF B2 est plus aisée car il n'y a d'évaluation orale. Il faut mieux préciser le niveau
- Suggestion de travailler avec la CLEEF et Antoine Ertlé.  
Marie Mellac et Rémi Castets font part de la complexité de la situation : le TCF est imposé par le code de l'Éducation. Le niveau B2 est demandé même pour une soutenance en langue étrangère car obligation de suivi de formations.
- Pascale Antolin évoque l'observatoire de la langue française.

A l'issue de la discussion BC synthétise par la proposition suivante :

Exemption du B2 pour les doctorant·es financés par un programme de recherche prévoyant la rédaction de la thèse en anglais, mais acquisition du TCF dans les 2 premières années et suivi des h. de formations obligatoires ; maintien niveau C1 pour les candidatures à contrat doctoral UBM ; pour la campagne générale d'admission demande du B2 avec possibilité d'accorder des exemptions au cas par cas et sur demande argumentée du directeur / de la directrice de la thèse.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité** (mais pas de vote formel)

#### **Point sur le projet de construction d'une Offre de formation à distance.**

BC rappelle qu'un ingénieur pédagogique a été recruté suite à un projet déposé auprès du Rectorat par la VP Recherche et le VP numérique : Quentin Dupuis (captation vidéo ou sous format texte) jusqu'à fin janvier 2024.

Elle présente 2 exemples : la formation faite avec Emilie Bournigault sur la rédaction de CV et celle de Julien Baudry sur la Science Ouverte.

Rémi Castets souhaiterait que certaines formations soient ouvertes aux enseignants => réflexion sur la mutualisation des formations ED/RH, notamment la formation à l'intégrité scientifique. La question revient souvent en commission de la recherche et BC va y travailler avec les RH.

#### ***4. Points d'informations***

**Campagne générale d'admission en doctorat** : 102 vœux sur Apoflux, 77 dossiers de candidatures complets déposés. Un certain nombre n'ont pas la mention minimale requise (Bien) et ceux qui présentent la mention AB ne sont pas toujours assortis d'une demande de dérogation par le directeur ou la directrice de thèse pressenti·e. Les dossiers mention AB sans demande de dérogation seront refusés. La commission se déroulera sur 3 demi-journées les 16 et 17 octobre.

**Cérémonie de remise des diplômes** : elle aura lieu ce 11 Octobre 2023 à 16h30 en amphi C200 : 48 docteur.es sur 80 ont confirmé leur présence. 8 HDR sur 21 sont attendu.es, au total 160 présents (docteur.es, HDR et invité.es).

**Journées de rentrée de l'ED** les 25 et 26 octobre 2023 (programme en cours de construction) et des 10 ans de la revue *Essais* le 27/10/2023 où se dérouleront 4 tables-rondes autour du comité de rédaction, de l'aventure de fonder une revue, sur les récits d'outre thèse numéro et la dernière table sur les pratiques de l'interdisciplinarité. Suivi d'un apéritif musical et dînatoire. Les étudiants de masters y sont invités

L'AAP Région pour projets pédagogiques comprend cette année une rubrique « soutien aux études doctorales ». BC prévoit d'y répondre pour l'ED et lance un appel aux idées.

BC a accepté de faire une évaluation d'ED pour l'HCERES afin de mieux préparer le rapport d'autoévaluation de l'EDMH dans 3 ans (printemps 2027 a priori).

Les dates des prochains Conseils sont annoncées : le 5 décembre 2023, le 13 février 2023, le 7 mai 2023.

La séance est levée à 12h30